

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

12-08-2019

PROCÈS-VERBAL, de la séance reportée des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce douze (12) août de l'an deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Ronald Lévesque, Josée Leclerc, Christian Mongrain
Thériault,
Denise Morin, Rémi Kelley.

Était absent le conseiller Michel Beaudette.

Étaient présents également, Madame Pascale Lavigne, directrice générale, Madame Nathalie Soucy, secrétaire ainsi que le directeur des travaux public Monsieur Daniel Drouin.

107-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée.

108-2019

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 MAI, 3 JUIN, 17 JUIN ET 8 JUILLET 2019

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée

AFFAIRES EN DÉCOULANT

RÉCOLTES DE BOIS : Suite à la dernière réunion, monsieur Drouin et Madame Lavigne ont jugé nécessaire de rencontrer le Groupement Forestier Abitibi afin d'étudier plus le dossier avant de remettre une réponse finale. Ceci ayant été fait, les travaux de récolte de bois auront lieu comme prévu.

INSPECTION BIBLIOTHÈQUE : La directrice nous indique que suite à la visite effectuée par la firme mandatée par la MRC, la bibliothèque a été inspectée. Des points mineurs ont été relevés et la majorité a déjà été modifiée pour les rendre conforme. Seul le positionnement de l'extincteur reste à faire.

BOÎTE AUX LETTRES DU 100^E ANNIVERSAIRE : Le comité du coffre souvenirs a pris la décision de prolonger le délai pour le dépôt des lettres dans la boîte postale qui se trouve au bureau municipal. Afin de permettre aux citoyens de pouvoir écrire des lettres à leurs proches, ils auront jusqu'au 31 décembre prochain. Une publicité sera faite par le biais du Gribouilleur et de Facebook.

SUIVI RÉNOVATIONS GARAGE : Les travaux commencent dès la semaine prochaine avec le béton et la semaine suivante, les travaux des murs et de la toiture débutent et ce, pour une durée de six (6) semaines avec trois hommes à temps plein.

ADMINISTRATION ET FINANCE

109-2019

APPROBATION DE L'ACHAT D'UN SURPRESSEUR POUR LE BÂTIMENT TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entrepreneur HIBON pour l'assainissement des eaux, tel que soumis au montant de 4 504.74\$ plus les taxes.

Proposition adoptée.

110-2019

AUTORISATION À MARIE JOSÉE CÉLESTE DE PARTICIPER À LA FORMATION WEBINAIRE : « PRATIQUES DE GESTION MUNICIPALE : DE LA COMMUNICATION À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS. »

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE madame Céleste soit autorisée à participer à la formation de webinaire : « *Pratiques de gestion municipale : de la communication à l'atteinte des résultats.* »;

QUE la municipalité défraie le coût d'inscription à cette formation, soit un montant de 485.00\$ plus les taxes;

Proposition adoptée

111-2019

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AINSI QU'À MARIE JOSÉE CÉLESTE À PARTICIPER AU COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ADMQ

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale et Madame Marie Josée Céleste soient autorisées à participer au colloque régional de l'ADMQ qui aura lieu au Témiscamingue les 12 et 13 septembre prochains;

QUE la municipalité défraie l'ensemble des coûts reliés à cette formation, soit le déplacement, les repas et les inscriptions;

Proposition adoptée

112-2019

ALLOCATION POUR LA GESTION DE LA JOURNÉE DE LA FAMILLE ET DU CITOYEN – ÉDITION 2019 PAR LE CENTRE RÉCRÉATIF DE DUPUY

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy donne une allocation de 5,000.00\$ au Centre Récréatif de Dupuy pour la gestion de la journée de la Famille et du Citoyen – édition 2019;

Proposition adoptée.

113-2019

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiements du mois de juillet 2019 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Et résolu à l'unanimité.

QUE la liste des autorisations de paiements du mois de juillet 2019 au montant de 137 016.83 \$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée

APPUIS, CONTRATS ET MANDATS

Le conseiller Ronald Lévesque se retire de la discussion pour le traitement du sujet suivant puisqu'un conflit d'intérêt est apparent.

114-2019

APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE l'Association Multiressources de la DUALCO dont fait partie la municipalité de Dupuy, désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : « Travaux forestier 2019 – Dualco »;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy appuie le projet présenté par l'Association Multiressources de la DUALCO dont fait partie la municipalité de Dupuy, dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts.

Proposition adoptée.

Le conseiller Ronald Lévesque revient à la table de discussion pour la suite des sujets à traiter.

APPUI À LA M.R.C POUR LE DOSSIER ZONE D'INTERVENTIONS SPÉCIALES (ZIS)

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) reconnaît l'objectif du gouvernement du Québec visant à favoriser une meilleure gestion des zones inondables;

ATTENDU QUE le territoire de la MRCAO, soit : 99,4 % de sa superficie, est situé au nord de la ligne de partage des eaux du Saint-Laurent; les eaux du territoire coulent dans le bassin versant de la baie James et de la baie d'Hudson (cartographie en annexe);

ATTENDU QUE le niveau des eaux de notre territoire est principalement contrôlé et régularisé par des barrages, lesquels sont gérés soit par une entreprise privée, ainsi qu'un barrage localisé à Iroquois Falls, en Ontario et soumis aux lois et règlements de cette province;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRCAO, en milieu de villégiature, quelques propriétés ont eu un niveau d'eau plus élevé que par les années passées, il s'agit là, d'un phénomène très rare et inusité;

ATTENDU QUE le meilleur moyen d'assurer la sécurité publique et un développement durable pour la MRCAO et ses municipalités est une intervention de votre ministère, Madame la Ministre, ou de votre gouvernement, auprès du gouvernement de l'Ontario, afin de régulariser le niveau de l'eau, en période printanière;

ATTENDU QU' un rapide, localisé à Rapide-Danseur dans la MRCAO, pourrait bénéficier de travaux afin de faciliter l'écoulement des eaux vers le lac Abitibi;

ATTENDU QUE les normes relatives aux plaines inondables sont déjà à notre Schéma d'aménagement et de développement révisé, entré en vigueur le 17 mars 2017;

VU la très faible densité d'occupation du territoire des municipalités de la MRCAO, toutes mesures additionnelles limitant les constructions ont un effet catastrophique, alors que votre intervention, Madame la Ministre ou celle de votre gouvernement, rejoint l'objectif recherché par votre ministère;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,

Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault

Et résolu à l'unanimité :

- DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès des gestionnaires de barrages, dont celui localisé à Iroquois Falls, ainsi qu'auprès du gouvernement de l'Ontario afin de régulariser le niveau d'eau du lac Abitibi de manière à maintenir celui-ci à son plus bas niveau, en période printanière;

- DE DEMANDER, en outre, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès de ses collègues afin de réaliser les travaux nécessaires au rapide localisé à Rapide-Danseur, favorisant ainsi un meilleur débit pour l'écoulement des eaux;

ET, POUR TOUS LES MOTIFS ÉVOQUÉS,

- DE VOUS DEMANDER Madame la Ministre, d'exclure le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest de la zone d'intervention spéciale (ZIS).

Proposition adoptée.

APPUI DU DOSSIER DE PASCAL CORRIVEAU À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE M. Pascal Corriveau désire présenter une demande d'autorisation pour corriger une erreur de contrat notarié fait en 1978 sur le lot 3 871 211, cadastre du Québec, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande vise la modification du lot 3 871 211 ainsi qu'une partie du lot 3 871 223 et une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

ATTENDU QUE la modification de la superficie et l'aliénation qui en résulte ne change en rien le zonage et l'utilisation desdits lots concernant la réglementation de la municipalité de Dupuy;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,

Appuyé par la conseillère Denise Morin,

Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy appuie le dossier de Pascal Corriveau concernant sa demande de correction du lot 3 871 211 par le biais d'une aliénation d'une partie du lot 3 871 223, cadastre du Québec, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ainsi que la demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

Proposition adoptée.

AFFAIRES DU MAIRE

Rencontre avec le directeur général de la MRCAO, Monsieur Normand Lagrange, plusieurs points discutés, dont les enjeux importants traités par la MRC :

Milieu humide : à Dupuy, le seul secteur touché est le coin du 8^e-et-9^e Rang. La MRC tente de minimiser les secteurs pour éviter les redevances potentielles.

Zone inondable : le décret a établi des zones d'interventions spéciales fondé sur les réclamations de 2017 et 2019, où il ne sera plus permis d'émettre des permis de constructions ou d'agrandissement. Seules les rénovations pourront être autorisées. Un dossier important car plusieurs municipalités d'Abitibi-Ouest sont touchées. Dupuy n'est pas ciblé.

Une résidence par lot (Schéma d'aménagement) : Seul point non accordé jusqu'à présent pour l'approbation du Schéma d'aménagement. La MRC fait est représentation encore avec les collaborateurs pour arriver à l'approbation de la possibilité de construction une résidence par lot dans le secteur rural.

Regroupement des Services de Sécurité Incendie: Monsieur Lagrange nous indique que les villages qui ont un service incendie sont plus ouverts à un regroupement que ceux qui n'en possèdent pas, Donc, la MRC veut initier des tables de concertation en animant les discussions. À suivre.

Service cellulaire: Selon les informations reçues, Monsieur le maire indique que l'ensemble du territoire de DUPUY sera couvert par le réseau cellulaire d'ici 2020/2021.

Fibre Optique : La MRC a travaillé sur un dossier relevant l'ensemble du territoire non couvert présentement par un réseau « haute vitesse » (fibre optique). Si tout va comme il pense, la MRC deviendrait distributeur de service internet afin d'assurer l'ensemble du territoire de la MRCAO. Le dossier est prêt, la MRC attend le prochain dépôt de programme d'aide.

Compostage : Le dossier du compostage suit son cours, les études continuent et d'ici 2020/2021, la MRC nous présentera la solution pour l'accès individuel. Par contre, compte tenu que les études ne sont pas terminées, il est difficile de savoir quel type de service pour le compostage sera offert. À suivre.

Stationnement VR : Monsieur le maire indique qu'un très beau travail d'aménagement a été effectué au lieu de rassemblement. Il invite la population à l'utiliser et en faire la promotion.

Tracteur : Monsieur le maire tient à souligner le beau travail de réfection de peinture effectué sur le tracteur antique. Il remercie Monsieur Jules Ayotte ainsi que son fils Jonathan pour le don généreux.

AFFAIRES NOUVELLES

Appel d'offres à venir: La directrice générale informe le conseil que trois appels d'offres sont lancés en août et septembre :

- 1- Inspection des conduites dans le cadre de la révision du Plan d'intervention ;
- 2- Relevé géoréférencé des infrastructures de la municipalité de Dupuy ;
- 3- Dénivellement et entretien d'hiver du réseau routier.

Rencontre extraordinaire potentielle : Afin de faciliter les octrois des appels d'offres, il y aura possiblement une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 27 août prochain à 19h00. Une confirmation parviendra pour l'annonce officielle d'une telle rencontre.

AFFAIRES DES CONSEILLERS

Ronald Lévesque : Ronald nous expose deux demandes qui lui ont été adressées par des citoyens. 1- concernant des travaux de voirie, sur la 1^{ère} Rue Ouest. La directrice générale l'invite à contacter directement les employés du garage municipal pour ce sujet puisque ce sont eux qui ont l'expertise pour traiter les demandes. 2- concernant la construction d'un garage en zone agricole. Puisque c'est le responsable de l'émission des permis qui possèdent les informations, la directrice générale invite Ronald a demandé au citoyen en question de contacter directement M. Richard Petit.

Christian Mongrain Thériault : Monsieur Mongrain Thériault nous informe que les soirées de loisirs (tennis, badminton et PickleBall) devait se terminer mais qu'ils tentent de prolonger jusqu'au courant du mois de septembre selon la disponibilité de l'aréna. À suivre. **Josée Leclerc :** Elle souligne que ce fut un succès et qu'elle est très heureuse du résultat. Pour la prochaine activité qui est la Journée de la famille et du Citoyen, elle invite toute la population à y participer le samedi 17 août prochain. L'organisme bénévole de l'année y sera dévoilé vers 17h30.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Marc-André Côté :

1-Monsieur Côté nous demande si l'étude menée par STAVIBEL au niveau du débit d'eau sera fait sur la rue Principale, 5^e Avenue Ouest.

Réponse : Dans le devis fourni à STAVIBEL, tout le réseau pluvial est à l'étude. Nous leur laissons le soin d'effectuer leur mandat, selon les exigences demandées.

2- Monsieur Côté a noté que certaines emprises de rue ont été entretenues par les employés municipaux. Il se questionne sur quelles emprises de rue seront entretenues par rapport à celles effectuées par les citoyens. **Réponse :** C'est du cas par cas et l'un des facteurs qui a amené la municipalité a procédé à l'entretien de certaines emprises est que par rapport à la tournée des nuisances, les dossiers potentiels qui seront présentés en cour. Également, il est dénoté que plusieurs nouveaux arrivants ne sont pas au courant de l'aide demandée à la population pour faire leur part. La directrice générale ajoute qu'une rencontre a eu lieu avec le comité d'embellissement et justement ce point a été soulevé. Présentement, l'orientation prévue est qu'à la fin de l'hiver prochain une stratégie d'incitation à la population d'entretenir les emprises sera utilisée, par le biais du journal.

Madame Cécile Rochette : Dossier Nuisances – elle aimerait avoir un suivi. **Réponse :** Monsieur le maire indique que le dossier des nuisances a été traité serré et avec sévérité cette année. Le traitement des dossiers doit passer par toutes les étapes avec rigueur. Si on veut que les gens contrevenants finissent par comprendre les étapes, nous devons laisser le processus suivre son cours. Autrement, le travail sera à recommencer.

117-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque,

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20h15

Proposition adoptée.

Rémi Jean

Pascale Lavigne

Maire
Rémi Jean

Directrice Générale
Pascale Lavigne